

Service instructeur
Service de la Commande Publique

Service consulté

COMMUNICATION
DELEGATION DU PRESIDENT EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS ET
D'ACCORDS-CADRES
INFORMATION DE L'ASSEMBLEE

Résumé : Information de l'Assemblée sur l'exercice de la délégation accordée au Président en matière de marchés publics et d'accords-cadres. 231 marchés au-delà de 4 000 € TTC et 54 avenants ont été notifiés durant le premier semestre 2015.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier son article L3221-11, le Président du Conseil départemental doit rendre compte de l'exercice de sa délégation accordée par l'Assemblée dans le cadre de la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Les listes des marchés et avenants passés en application de cette délégation, entre le 1er janvier 2015 et le 30 juin 2015, sont annexées au présent rapport.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de me donner acte de cette communication.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Eric STRAUMANN